

Canada la queue de castor qui est, dit-il, un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le muffle d'original et la patte d'ours.

J. E. R.

Le serment du test. (II, V, 197.)—On appelle ainsi du mot anglais *test*, épreuve ou examen, une loi qu'en 1673 le parlement anglais arracha à Charles II, à l'effet d'empêcher les catholiques d'occuper des fonctions publiques. D'après cette loi, tout fonctionnaire public, civil ou militaire devait prêter un serment particulier, et déclarer par écrit qu'il ne croyait pas au dogme de la transsubstantiation. Depuis l'union de l'Irlande à l'Angleterre (en 1800) les efforts du parti libéral eurent principalement pour objet l'abolition de ce serment. En 1828, lord John Russell fit adopter par la chambre basse une proposition à cet effet; mais elle fut annulée par la chambre haute. Cependant le 13 avril 1829, le ministère, que dirigeaient Wellington et Peel, supprima le serment du test.

Quand Mgr Plessis fut appelé au Conseil Législatif, Ryland, qui, en sa qualité de chancelier, devait lui faire prêter serment, lui présenta la formule du serment du test. Le prélat indigné refusa, et ne voulut prêter que le serment d'office. Sherbrooke, qui administrait alors la Province, envoya le lendemain Ryland faire des excuses à l'éminent prélat.

T.-P. BÉDARD

Bellecombe. (II, V, 198.)—Il est probable que Bellecombe est celui qui devint gouverneur de Pondichéry, et dont il est question notamment dans l'ouvrage de M. Barbé sur Madec, ainsi que dans les *Mémoires de Barras et de Mautort*. On doit nécessairement étudier ensemble l'histoire des guerres coloniales de la France si l'on y veut retrouver la trace des mêmes personnages passant d'un hémisphère à l'autre. Malartic devint gouverneur de l'île de France, et Bougainville allait bientôt choisir pour compagnons de voyage des officiers qu'il avait connus au Canada, comme LaGiraudais et Thisbé de Belcour.

RENE DE KERALLAIN

Une abréviation. (II, VI, 209.)—Les formes (I) et 1) ont été longtemps employées en typographie pour l'indication des millésimes. Le véritable caractère romain pour mille n'est en effet nullement la lettre M: c'est (I), d'où est dérivé, comme moitié D ou I). La date de votre carte ainsi écrite: (I) I) XXXV, doit donc se lire comme suit 1535.

J. E. R.

“Les troubles de l'église du Canada.” (II, VII, 212.)—Les démêlés qui s'élevèrent entre les autorités ecclésiastiques de Québec à l'occasion de la sépulture de Mgr de Saint-Vallier ont fait le sujet d'un poème héroï-comique qui fut composé entre les années 1732 et 1739.

Bibaud (*BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE*, p. 8) intitule ce poème, *LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA EN 1728*.